

L'Anse-Saint-Jean, le 28 janvier 2013.

Je, soussigné, confirme que l'avis de convocation pour l'assemblée extraordinaire du 28 janvier 2013 a été signifié à chaque membre du conseil municipal tel que prévu à l'article 157 du Code municipal et que par la présente, je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 28 janvier 2013 à 19 h 30, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :	M. Victor Boudreault,	conseiller
	M. Denis Girard,	conseiller
	Mme Gertrude Bouchard,	conseillère
	M. Marcellin Tremblay,	conseiller
	M. Yvan Coté,	conseiller
	M. Graham Park,	conseiller

Ainsi que M. Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier.

033-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée et appuyé.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation de l'offre d'achat des Habitations du Fjord Inc.
3. Période de question
4. Levé de l'assemblée.

034-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

035-2013

ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DES HABITATIONS DU FJORD INC

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter les offres d'achat des Habitations du Fjord Inc. pour le terrain no 31 portant le numéro de cadastre 10-40 au cadastre officiel du Canton de Du Creux, au montant de 26 270.54\$ taxes en sus et d'autoriser le maire et le directeur général ou la secrétaire trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à la vente de ce terrain.

036-2013

FERMETURE DE LA SÉANCE.

Propose la fermeture de la séance à 19 h 35.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean, ces vingt huitième jours de janvier de l'An 2013.

M. Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier

Monsieur Claude Boucher, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».